

## Présentation synthétique du BP 2023

Le conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, s'est réuni le 8 décembre 2022 pour débattre des orientations budgétaires pour 2023.

Le projet de budget primitif (BP) pour 2023 qui vous est aujourd'hui proposé s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires, avec :

- Un contexte d'élaboration qui tient compte des principaux enjeux financiers auxquels sont confrontés les collectivités dans le prolongement des crises économiques, énergétiques, sociales, migratoires et environnementales et des réformes fiscales successives, à savoir :
  - Des recettes de fonctionnement non territorialisées et plus dépendantes de la conjoncture économique. En effet, les ressources fiscales proviennent majoritairement de la fraction de TVA et des produits issus des DMTO qui représentent 69,3% des recettes prévisionnelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace pour 2023. Les ressources des départements sont ainsi très dépendantes de la conjoncture économique, puisqu'il s'agit de recettes pro-cycliques.
  - En 2023, la TVA nationale deviendra la première recette fiscale des collectivités territoriales, y compris pour la Collectivité européenne d'Alsace. Le dynamisme projeté du produit de TVA dans le cadre du PLF pour 2023 (+5,1%) est cependant envisagé avec prudence par la Collectivité européenne d'Alsace, puisque le contexte économique marqué par une très forte inflation pourrait avoir des effets sur les niveaux de consommation et de croissance en 2023. Notons par ailleurs le remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par une fraction de TVA, conformément aux engagements pris par le Président de la République dans l'objectif de soutien de l'activité économique et de reconquête industrielle.
  - Le contexte inflationniste à la suite de la crise sanitaire et dans le prolongement de la guerre en Ukraine qui conduit à une flambée des prix de l'énergie, des matières premières et des denrées alimentaires et va impacter fortement à la hausse la section de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace (+40M € pour les fluides) en 2023 ;
  - Le reste à charge des allocations individuelles de solidarités (AIS) augmente, occasionnant pour la Collectivité européenne d'Alsace une prise en charge de +18,2 M€ sur ses équilibres financiers du BP 2023 par rapport au CA prévisionnel 2022 ;
  - La traduction en année pleine des obligations légales pesant sur sa section de fonctionnement, à travers l'application du Ségur de la santé (volet I et II) et de l'avenant 43 pour un montant de +27,7 M€ au BP 2023, mais également des mesures d'accompagnement pour lutter contre l'inflation avec le dégel du point d'indice en année pleine (+3,5 M€), la mise en place d'un bouclier énergétique pour les collèges publics (+12,2 M€) ou encore la hausse du taux directeur appliqué aux dotations aux établissements d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie (+16,1 M€).
  - Par ailleurs, en plus des mesures en faveur du soutien au pouvoir d'achat, la collectivité poursuit ses efforts en faveur de la revalorisation des métiers du social, à travers notamment la hausse de la rémunération et l'amélioration des conditions de travail des assistants familiaux (+4,6 M€).
- Face à ces enjeux économiques et financiers, la Collectivité européenne d'Alsace peut s'appuyer sur une situation financière saine sous l'effet de la déclinaison du modèle de gestion alsacien autour de 4 principes : la sobriété des charges courantes, la préservation du niveau d'épargne, la maîtrise de l'endettement et la sécurisation d'un haut niveau d'investissement.

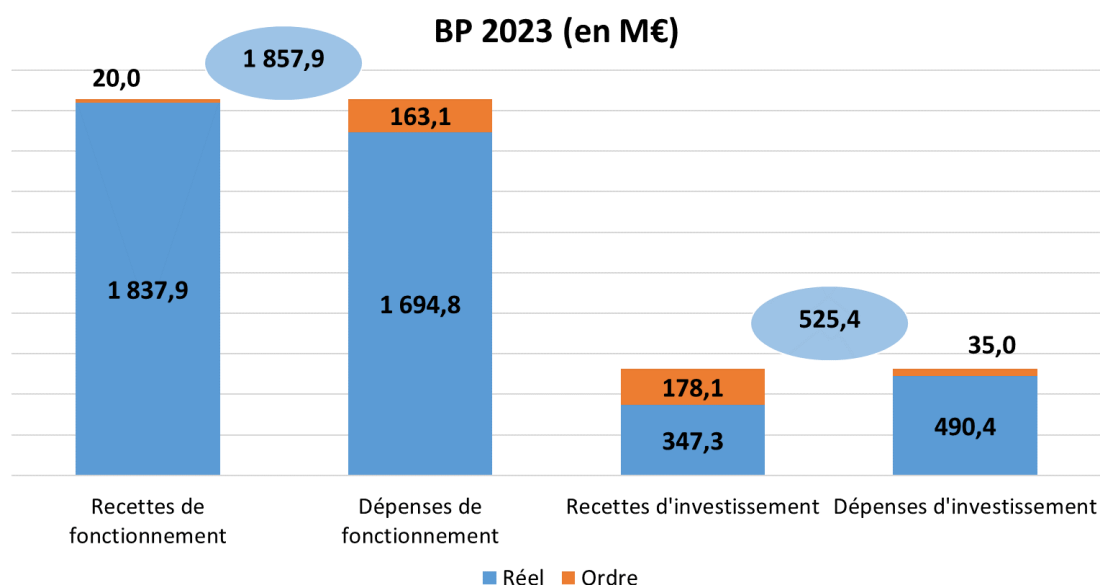
- Dans ce contexte, la Collectivité européenne d'Alsace entend affirmer ses principes d'intervention autour de la mise en œuvre d'un service public alsacien qui accompagne les plus fragiles, tout en inscrivant la sobriété et la résilience au cœur de son fonctionnement, à travers :
- La déclinaison opérationnelle de nos 7 priorités politiques et de notre partenariat renforcé avec le bloc local et l'ensemble des forces vives du territoire pour un montant budgété à hauteur de 1 681,0 M€ au BP 2023 :

PRIORITES	BP 2023 (en réel) (en M€)
De nouvelles mesures pour la protection de l'enfance	284,8 M€
Garantir l'accompagnement de nos publics fragiles	499,0 M€
Favoriser le retour à l'emploi et à l'activité des bénéficiaires du RSA	319,9 M€
Affirmer nos nouvelles compétences et la culture alsacienne	37,0 M€
Développer la mobilité durable et la sécurité	157,7 M€
Investir dans la jeunesse	212,1 M€
S'engager pour la transition énergétique	40,9 M€
Accompagner les territoires et nos partenaires	129,6 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1 681,0 M€</b>

- Une attention portée à la répartition de son effort financier sur nos 7 territoires, avec une considération renforcée sur l'identification des carences, les enjeux de rééquilibrage territorial et la nécessité de cibler les réponses de l'action de la collectivité au besoin spécifique de nos différents bassins de vie ;
- Le soutien des communes et EPCI alsaciens avec un fonds contractualisé à hauteur de 150 M€ pour la période 2023-2025, dont 1 M€ de subventions d'équipement pour les structures de santé publique et 5 M€ consacrés aux SIS en 2023, afin de répondre aux enjeux de sécurité et de protection de nos territoires.

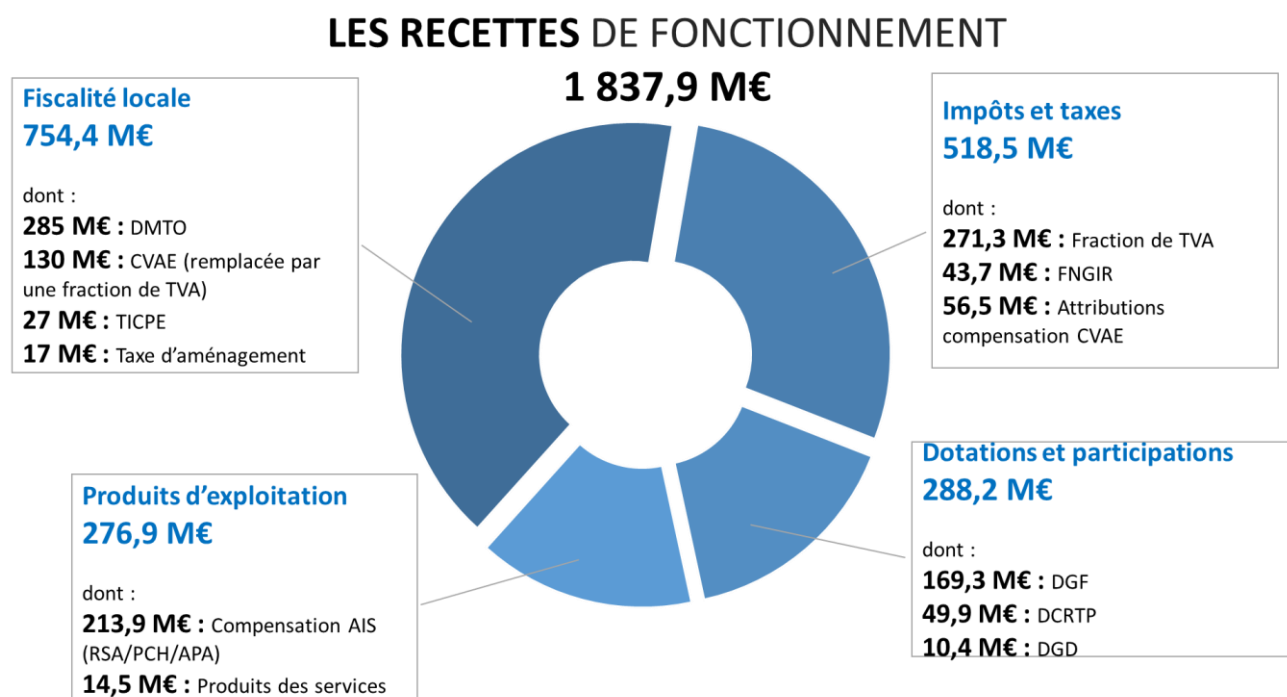
Au final, la stratégie financière de la Collectivité européenne d'Alsace, saluée par l'agence de notation Moody's en 2021 et 2022 à travers l'obtention de la note Aa3/Prime-1, se résume ainsi :

- Un budget consacré aux solidarités représentant 64,5% de la section de fonctionnement pour un montant total de 1 093,8 M€.
- Une gestion rigoureuse qui permet de préserver une situation financière saine et solide, avec une épargne brute projetée à 143,1 M€ (contre 169,4 M€ au BP 2022).
- Adossée aux recettes propres d'investissement, l'épargne nette, d'un montant total de 61,6 M€, permettra de déployer une capacité d'investissement de 330,9 M€.
- L'emprunt levé sera quant à lui en augmentation par rapport à l'emprunt inscrit au budget de l'an dernier : 188,7 M€ pour 81,5 M€ remboursés ce qui permet à la Collectivité européenne d'Alsace de conserver une excellente capacité de désendettement, au maximum de 5 ans à fin 2023.
- Au final, le budget total de la Collectivité européenne d'Alsace s'établit à 2 185,2 M€, soit 2 383,2 M€ en tenant compte des écritures d'ordre.



## I. L'ILLUSTRATION DU MODELE DE GESTION ALSACIEN

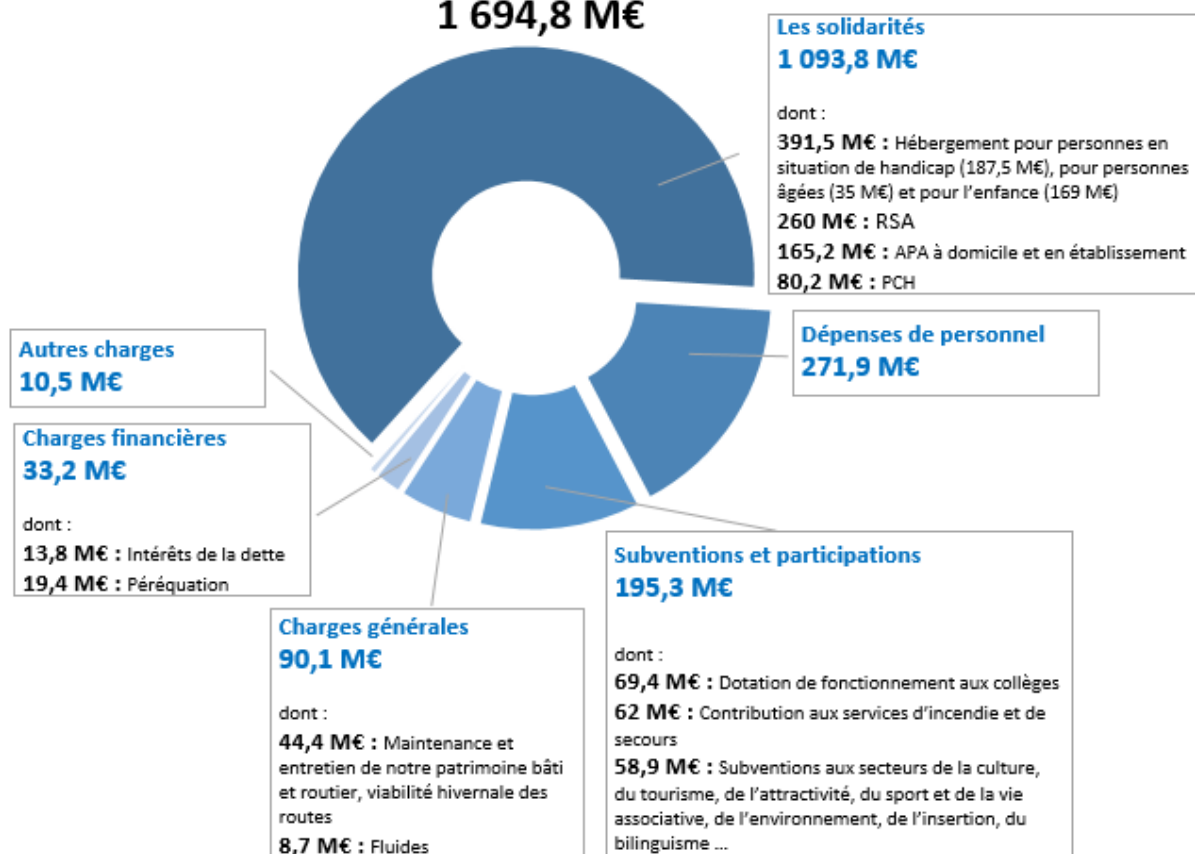
### A. Les recettes de fonctionnement



## B. Les dépenses de fonctionnement

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**1 694,8 M€**



## C. Une capacité d'autofinancement préservée

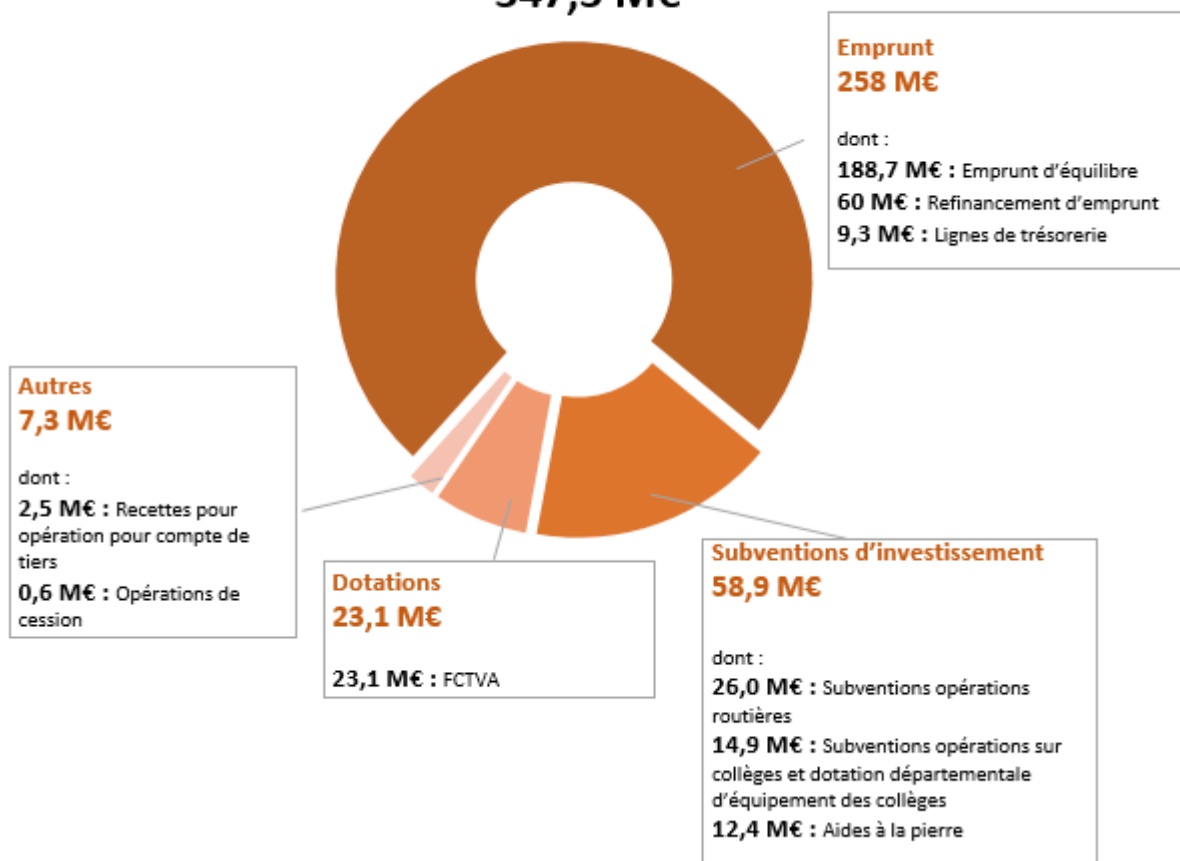
La gestion rigoureuse de la section de fonctionnement permet de préserver une situation financière saine et solide de la Collectivité européenne d'Alsace, avec une épargne brute projetée à 143,1 M€.

Ce montant permet de couvrir le remboursement en capital de la dette, évalué à 81,5 M€ en 2023, et ainsi de générer une épargne nette de 61,6 M€, laquelle contribuera directement au financement des dépenses d'équipement.

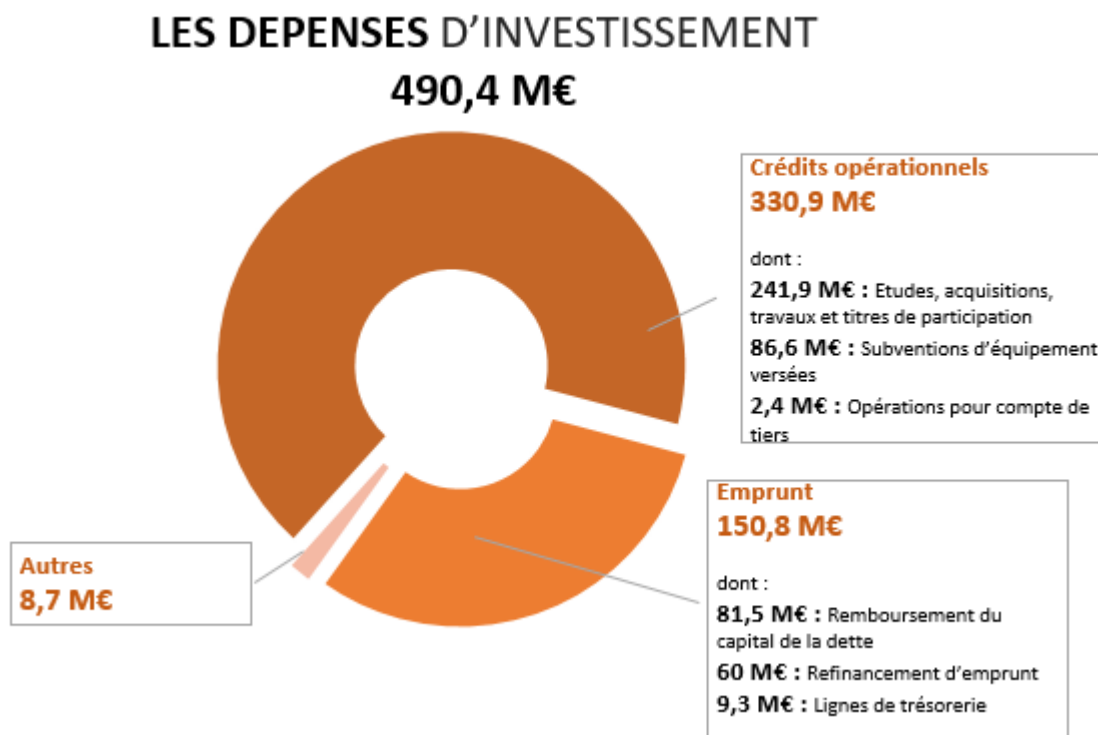
## **II. UN BUDGET D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DES ALSACIENS EN REPONSE AUX DEFIS ENERGETIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**

### **A. Les recettes d'investissement**

#### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 347,3 M€**



## B. Les dépenses d'investissement



Le déploiement de la capacité d'investissement de 330,9 M€ se décline principalement ainsi :

- **121 M€ au titre des infrastructures routières** pour financer les opérations portant sur le réseau routier national non concédé transféré à la Collectivité européenne d'Alsace et la réalisation des projets routiers stratégiques pour l'Alsace, à savoir notamment la déviation de Châtenois (9,9 M€), à la liaison RD 66 RD 35 à Vieux-Thann (3,1 M€), à l'opération RD 14 RD 133 – Saverne Bouxwiller (3 M€), au projet de plateformes douanières sur Alsace (2,9 M€), ainsi qu'aux travaux de mise à 2 X 3 voies de l'A36 à hauteur de Mulhouse (2,7 M€) ;
- **74,7 M€ au titre de la réhabilitation, de la modernisation et de la rénovation thermique des collèges.** On peut citer les opérations suivantes : la restructuration du collège Bischheim (4,5 M€), la restructuration du collège de Bischwiller (4 M€), la restructuration du collège Saint-Exupéry de Mulhouse (4 M€), la mise en œuvre du programme accessibilité de l'Ad'AP 67 (4 M€), la restructuration du collège de Vendenheim (3 M€), la rénovation thermique du collège Kléber à Haguenau (2,6 M€), la rénovation thermique du collège Lezay à Strasbourg (2,5 M€), ... ;
- **46,4 M€ au titre des contractualisations et de la conception,** en lien avec les partenaires locaux, des conditions **d'une politique de développement territorial** à l'échelle de l'Alsace, ainsi que pour agir pour la sécurité de nos territoires ;
- **28,1 M€ au titre de la rénovation et de l'amélioration des conditions d'accueil de nos usagers et de nos agents ;**
- **15 M€ au titre de l'habitat** pour financer les aides à la pierre ;
- **6,9 M€ au titre de l'environnement et de la transition énergétique ;**

- **5,7 M€ au titre de l'amélioration des conditions d'hébergement des personnes âgées en EHPAD** et de leur maintien à domicile à travers le dispositif d'aide à l'aménagement et à l'adaptation de leur logement ;
- **5,1 au titre de l'attractivité, du tourisme et de l'Europe ;**
- **5 M€ au titre du patrimoine culturel ;**
- **4,5 M€ au titre de l'éducation.**

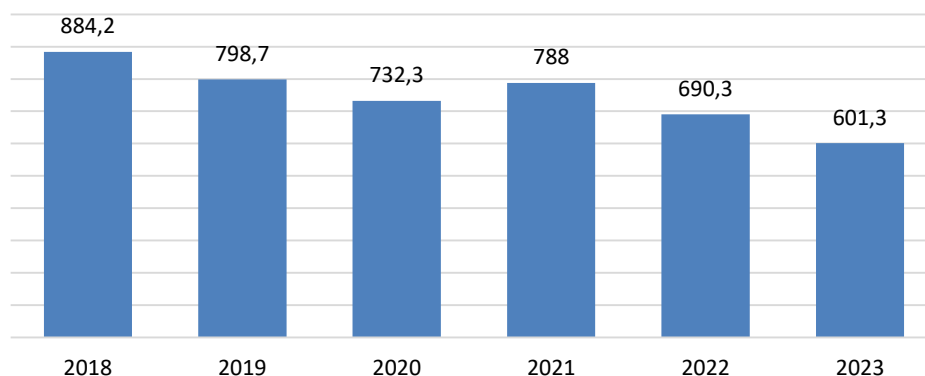
### C. Une gestion de la dette maîtrisée

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'encours de dette de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 601,3 M€, soit un désendettement de 89 M€ sur l'ensemble de l'année 2022.

En 2022, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas eu recours à l'emprunt bancaire. L'autofinancement a financé l'intégralité des investissements de la collectivité.

La Collectivité européenne d'Alsace présente un encours de dette par habitant de 372 € en 2022, contre une moyenne de 555 € pour l'ensemble des départements.

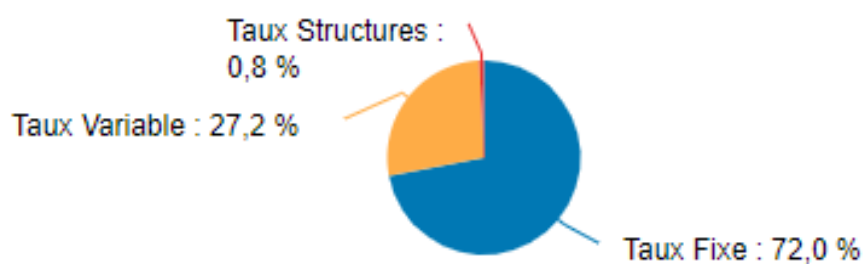
**Evolution de l'encours de dette depuis 5 ans au 01/01/N  
(en M€)**



En 2023, l'inscription d'emprunt représente un montant de 188,7 M€ et un remboursement de capital de la dette à hauteur de 81,5 M€, portant l'encours de dette prévisionnel à 519,8 M€ (hors emprunt nouveau).

La capacité de désendettement devrait se situer à près de 5 années au 31/12/2023, soit un niveau nettement en deçà du seuil d'alerte de 10 années défini dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'une répartition performante de ses expositions à taux fixes et à taux variables, la Collectivité européenne d'Alsace ayant poursuivi ces dernières années une stratégie d'équilibre entre ces deux types d'emprunts, en cohérence avec les niveaux de sa strate.

**Dette par type de risque au 31/12/2022**

En parallèle, la Collectivité européenne d'Alsace pourra profiter des taux préférentiels offerts par la Banque européenne d'Investissement (BEI) de Luxembourg en lien avec le contrat-cadre d'emprunt signé le 19 octobre 2021 pour un montant de 175,0 M€ afin de financer ses investissements concernant les collèges et la rénovation énergétique des bâtiments.